

Madame la Présidente,

Dans un contexte de mobilisation nationale des SPIP face à la politique du Garde des Sceaux, la CGT IP a maintenu sa veille et accru sa vigilance quant aux notes déclinées par notre hiérarchie que ce soit à l'échelon interrégional ou local. Ainsi plusieurs recours formés par la CGT IP ont permis de dénoncer l'illégalité de certaines notes, qui ont été invalidées par le tribunal administratif. Par exemple, le protocole Justice-Intérieur SPIP et EP de l'Aube sur les prises d'empreintes a été suspendu, par ordonnance en référé du TA en date du 13/08/2025. Ce protocole prévoyait que les personnels de greffes pénitentiaires et que les agents de surveillance électronique en SPIP prennent les empreintes des personnes étrangères en situation irrégulières, régulières ou même bi-nationales qu'elles soient détenues ou sous DDSE afin de les transmettre à la Préfecture pour "faciliter" des mesures d'éloignement administratives. Par cette décision, le TA a confirmé que les agents pénitentiaires n'étaient pas habilités pour faire des missions relevant d'agents du Ministère de l'Intérieur, **qu'il s'agit d'une création de fichier qui n'est pas prévu par la loi, que l'urgence était caractérisée par l'atteinte grave et immédiate aux droits des personnes détenues**.

À l'aune des recours formés par la CGT IP, les décisions du tribunal administratif, actent ainsi que les notes tant interrégionales que locales **doivent faire l'objet d'un examen en CSA** (cf décision du TA du 10/04/2025 annulant une de vos notes au motif de l'absence d'examen en CSA) et **être conformes à la loi !**

C'est à notre grand étonnement que nous avons découvert l'ordre du jour conséquent du CSA qui nous réunit ce jour : 25 notes de service et 17 annexes, 10 fiches référence ! Avez-vous-misé sur le bienfait des congés estivaux pour que nous soyons en capacité d'absorber la lecture et l'examen de ces notes dans un temps bien défini, 9H30/ 17H ? Pour information, nous avons consacré plus de 6 heures à la lecture de ces documents. Si vous misiez sur un simple survol de ces notes, il n'en est rien, nous les avons lues consciencieusement. Nous pourrions également souligner le travail de rédaction de vos cadres, et constater que leurs cahiers de vacances ont été bien chargés !! En première lecture et analyse, nous nous interrogeons sur l'harmonisation souhaitée au sein du département 54, puisque certaines notes font apparaître des modalités différentes au sein des services.

En mettant ces notes à l'ordre du jour, vous vous conformez à cette obligation de les examiner en CSA et les porter au vote, même si le suspens reste entier : vous n'avez pas indiqué quelles notes seraient soumises au vote lors du CSA.

Autre tour de passe-passe, les notes de service en MO et MF qui seront d'application au 1^{er} octobre, soit 15 jours après le CSA. Ces notes ont été présentées en réunion de service les 4 et 9 septembre 2025 avec des appels à volontaire relatifs à l'application de certaines notes, nous avons bien compris que ces notes seront appliquées à la date prévue ! Si tant est tenté que les OS votent contre, un CSA de repli sera proposé sous 8 jours et les notes seront appliquées quoi qu'il en soit. Vous respectez le passage en CSA pour les notes d'organisation et fonctionnement de service sachant que leur mise en œuvre est déjà actée, reléguant ainsi le dialogue social au second rang. Était-il si urgent de les mettre en application au 1^{er} octobre sachant que certaines viennent impacter les agendas des agents, notamment la note de doublement de la permanence en MO à Nancy ou encore la compétence d'intervention en UHSA/UHSI désormais confiée au MO. Même si la faculté d'adaptation des agents n'est plus à démontrer, l'urgence ne semblait pas indispensable !

Madame la Présidente, vous nous imposez 25 notes alors qu'une situation délétère perdure depuis mars 2025 et n'est toujours pas réglée, avec une proposition hors sol et arbitraire lors de réunions de service MF et MO, nous vous demandons expressément d'examiner ce point en préambule de ce CSA.

En phrase de clôture, nous pourrions plagier légitimement Edmond Rostand dans sa tirade de Cyrano « le CSA du 15/09/2025 dédié aux notes de service, c'est un roc !... c'est un pic !... c'est un cap ?... que dis-je, c'est un cap !... c'est une péninsule ! »

Nancy le 15 septembre 2025, les représentants CGT IP 54.